

Le ministère des Travaux Publics assumait nécessairement la responsabilité de compléter la construction de cet ouvrage, et il le donna à l'entreprise à la suite de soumissions, et l'ouvrage fut achevé sous la surveillance immédiate du ministre, de son ingénieur et d'autres fonctionnaires.

Les rapports dans lesquels les diverses personnes impliquées dans l'accusation qui nous sont déferées se trouvaient, les unes à l'égard des autres, ainsi qu'à l'égard du gouvernement du Canada et de la Commission du havre de Québec, sont d'une grande importance pour avoir une intelligence éclairée de la preuve produite.

Les membres de la société Larkin, Connolly et Cie, dans le laps de temps qu'embrassa notre investigation, étaient Patrick Larkin, Nicholas Connolly, Michael Connolly et Owen E. Murphy. Il a été donné à Robert H. McGreevy une part dans les profits de la société dans tous les contrats pris par elle à Québec et dans la Colombie-Anglaise, sauf dans celui relatif au bassin de radoub de Lévis.

M. Robert H. McGreevy est un frère de l'honorable M. Thomas McGreevy, et pendant nombre d'années il avait été son agent de confiance, et le gérant de ses affaires privées. Les relations entre les deux frères paraissent avoir été amicales et ininterrompues jusqu'au commencement de l'année 1889. Votre comité n'a pas pu se procurer une grande partie de la correspondance qu'ils ont entretenue ensemble durant cette période, et qui semble avoir été très volumineuse, parce qu'on a prétendu qu'elle avait été perdue ou volée, mais il a été produit et apporté en preuve un certain nombre de lettres écrites par Thomas McGreevy à son frère, et comme elles contiennent des assertions faites en même temps que se passaient les faits auxquels elles se rapportent et sur lesquels portent les accusations, elles ont été d'un grand secours à votre comité pour le faire arriver à des conclusions sur des points au sujet desquels la mémoire des témoins était en défaut ou n'était pas d'accord.

Les relations entre l'honorable M. Thomas McGreevy et Sir Hector Langevin ont été depuis vingt ans et plus, des plus étroites et des plus intimes. Il est prouvé que, dès 1876, M. McGreevy a avancé pour Sir Hector une grande somme d'argent (\$10,000) pour payer ses dépenses d'élection, et a pris à l'instant ses billets pour cette somme. Depuis lors, ces billets ont été renouvelés à tous les trois ou quatre mois, et ils sont encore dus.

Il est prouvé que l'intérêt a été payé par M. McGreevy, et Sir Hector dit qu'il a compris que M. McGreevy devait voir au paiement du capital aussi. Quand Sir Hector devint ministre en 1878, il invita M. McGreevy à faire de sa maison la sienne à Ottawa. C'est ce qu'a fait M. McGreevy, et depuis lors, il a eu sa chambre chez Sir Hector, et y a demeuré pendant les sessions du parlement. Il avait aussi accès et une place à la chambre privée de Sir Hector dans les édifices du parlement, et y tenait tous ses papiers. Chacun d'eux a contribué largement au soutien du journal *Le Monde*, la contribution de M. McGreevy s'est montée une fois à \$25,000. Sir Hector n'a pu se rappeler les sommes que lui-même a payées, mais elles formaient un total tel et elles étaient données, comme il l'a dit lui-même, de telle façon qu'elles lui permettaient de contrôler le journal, si et quand c'était nécessaire.

Il est en outre établi que l'honorable M. McGreevy a été durant toute la période qu'embrasse l'investigation, le trésorier des fonds politiques du parti conservateur dans le district de Québec, et pendant la même période, Sir Hector Langevin a été le chef politique reconnu du parti dans le district; dans bien des cas, il a personnellement dirigé, pour des fins de parti, l'emploi des deniers qui étaient dans les mains de Thomas McGreevy.

Les sommes considérables reçues par Thomas McGreevy, de ces entrepreneurs, sont allées faire partie de ce fonds politique, et son refus de renseigner le comité sur la manière dont il a disposé de ces sommes fait qu'il est impossible de préciser jusqu'à quel point Sir Hector Langevin en a bénéficié politiquement ou autrement.

Les rapports entre Sir Hector Langevin, en sa qualité officielle de ministre des Travaux Publics, et M. Thomas McGreevy comme agent de Larkin, Connolly et Cie, ressortiront pleinement par la suite, quand nous considérerons dans le présent rapport, le résultat de la preuve se rapportant aux différentes accusations qui sont l'objet de l'enquête, et les circonstances se rattachant à ces accusations.